



DÉCLARATION DE DJIBOUTI SUR CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR L'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS DANS LES ETATS MEMBRES DE L'IGAD

Thème :

“Normes régionales de qualité relatives à l'éducation et à l'insertion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux conformément au CRRF, à l'ODD4 et à l'Agenda 2063 sur l'éducation”

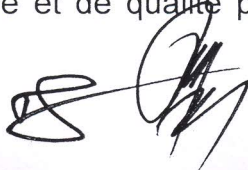
DJIBOUTI, 12 – 14 décembre 2017

Préambule

Nous, les ministres en charge de l'éducation dans les Etats membres de l'IGAD, qui se sont réunis à Djibouti le 14 décembre 2017 à la Conférence régionale sur l'éducation des réfugiés des Etats membres de l'IGAD:

1. Rappelant les stratégies, cadres et initiatives pertinents au niveau national, régional et international en particulier la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réinsertion des rapatriés en Somalie et de son Plan d'action ; le cadre politique migratoire régional de l'IGAD et le Plan d'action sur la migration, l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur l'éducation, la Déclaration de New York en 2016 sur les réfugiés et les migrants dont notamment son Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) et les Objectifs de développement durable en particulier l'Objectif 4;
2. **Profondément préoccupés** par les perturbations qu'engendrent les conflits et les déplacements sur l'éducation des réfugiés, des rapatriés, des communautés d'accueil et des autres personnes concernées dans la région de l'IGAD et ses impacts sur les aspirations et contributions à la société et à l'économie dans leurs communauté d'accueil lors du retour dans leur pays d'origine;
3. **Particulièrement préoccupés** par l'impact démesuré des conflits et des déplacements forcés sur l'éducation des femmes et des filles et du fait que les filles et les garçons ainsi que les personnes handicapés doivent bénéficier d'un accès équitable à l'éducation et à la formation professionnelle et ce, à tous les niveaux;
4. **Alarmés** que des enfants et des jeunes ont subi un traumatisme par suite de conflits notamment des abus physiques et violence sexuelle et de la nécessité de prendre en considération leur bien-être psychosociale en matière éducatif;
5. **Reconnaisant** que la participation à l'éducation offre une protection vitale aux enfants réfugiés et aux jeunes et que les écoles sont des lieux sûrs où les réfugiés et les enfants rapatriés peuvent étudier et tisser des liens forts avec leurs pairs dans les communautés d'accueil.
6. **Conscients** des implications plus larges des perturbations pour l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques pour les réfugiés, les rapatriés et les jeunes des communautés d'accueil et ses répercussions sur la stabilité et le développement

- durable, **Egalement conscients** du rôle de l'éducation, de la formation et de l'emploi sur la prévention de la marginalisation et la radicalisation des jeunes dans la région de l'IGAD;
7. **Soucieux** de l'existence des cadres continentaux et régionaux pour la reconnaissance des titres éducatifs et la nécessité pour l'IGAD et les Etats membres de les intégrer et de les mettre en œuvre en les adaptant aux différents niveaux éducatifs et aux différents établissements scolaires dont notamment les besoins éducatifs des réfugiés de la région ;
 8. **Accueillant** le rôle de premier plan joué par l'IGAD dans le domaine de l'éducation des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil en la plaçant au cœur du programme de développement de la région et dans la mobilisation des partenariats pour répondre à cette préoccupation majeure dans nos pays respectifs;
 9. **Exprimant** notre reconnaissance à l'initiative du Gouvernement de la République de Djibouti d'organiser et d'accueillir cette première Conférence régionale sur l'éducation des réfugiés appuyée par le Secrétariat de l'IGAD et les partenaires dont notamment l'UE, le HCR et la GIZ;
 10. **Notant avec satisfaction**, les efforts concertés et l'appui continu des partenaires humanitaires et au développement pour garantir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité et à une formation professionnelle qui vont permettre aux réfugiés de participer à la vie active, au développement durable et à la paix de la région;
 11. **Réaffirmant et rappelant** les engagements formulés par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet spécial de l'IGAD à Nairobi et du Plan d'action qui en a résulté pour améliorer l'éducation, la formation et le développement des compétences des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil de la région afin de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et les préparer à la vie active dans leurs communautés d'accueil lors du retour dans leur pays d'origine;
 12. Réaffirmant en outre nos engagements en vue d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil dont notamment les objectifs spécifiques et principales étapes fixées dans le Plan d'action de Nairobi et de son cadre de résultats avec notamment l'engagement d'investir dans une formation complète sur le développement des compétences pour les réfugiés et les communautés d'accueil, renforçant leur employabilité, leur autonomie, leur inclusion social et leur résilience;
 13. Rappelons également nos engagements d'avancer de manière progressive l'intégration des besoins des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil dans les plans de développement nationaux et l'accès aux services ainsi que les besoins de renforcer les capacités des pays d'accueil et de retour pour la prestation des services, et de demander aux acteurs de développement et aux donateurs multilatéraux de mobiliser les ressources pour promouvoir le développement socio-économique avec notamment l'éducation pour le bénéfice mutuel des réfugiés et des communautés d'accueil;
 14. **Reconnaissant** la nécessité d'une approche régionale complète de l'IGAD et d'une forte coopération entre les Etats membres et les partenaires afin de garantir une éducation inclusive et de qualité pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil.



2
Atd

ACCEPTONS PAR LA PRESENTE DE :

15. Prendre une responsabilité collective afin de garantir à tous les réfugiés, les rapatriés et les membres des communautés d'accueil l'accès sans discrimination à une éducation de qualité dans un environnement d'enseignement sûr dans nos pays respectifs;
16. Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action sur l'éducation des réfugiés, des rapatriés et des membres des communautés d'accueil dans la région de l'IGAD;
17. Mettre en place un Comité d'éducation ministériel et des experts au niveau régional afin de superviser la mise en œuvre des normes, des instruments politiques et des cadres convenus pour l'éducation pour tous dont notamment les réfugiés, les rapatriés et les membres des communautés d'accueil;
18. Intégrer les réfugiés dans les politiques, stratégies, programmes et plan d'action au niveau éducatif dans nos pays respectifs;

Nous déclarons par la présente que:

A. Sur les normes régionales de qualité relatives à l'éducation

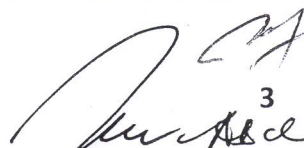
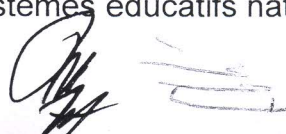

19. Mettre en place des normes et objectifs minimales au niveau régional sur l'accès et la prestation d'une éducation au niveau préscolaire, primaire, secondaire et supérieur dont notamment l'EFTP et l'éducation pour les personnes aux besoins spécifiques de façon à aider les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil pour maximiser les résultats scolaires.
20. Adopter des normes éducatives nationales et inclure les réfugiés dans les systèmes nationaux pour profiter des normes établies dans les Etats membres de l'IGAD.
21. Charger le Secrétariat de l'IGAD de travailler avec les Etats membres pour coordonner et guider la mise en œuvre, le contrôle et le suivi des normes minimales établies pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil.

B. Sur le développement des compétences au niveau régional pour les réfugiés

22. Exhorter les partenaires locaux et internationaux à fournir un appui durable et accru en matière de renforcement des infrastructures et des capacités pour le développement des compétences en particulier dans les zones d'accueil des réfugiés.
23. Aligner la formation professionnelle aux opportunités d'emploi dans la région de l'IGAD afin de permettre l'accès à des moyens de subsistance sûrs, l'autonomie et des emplois dignes pour les réfugiés conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

C. Sur l'insertion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux

24. Intégrer l'éducation pour les réfugiés et les rapatriés dans les plans sectoriels nationaux sur l'éducation d'ici à 2020.
25. Renforcer les capacités des Etats membres de l'IGAD dans l'intégration de l'éducation des réfugiés et des rapatriés dans les systèmes éducatifs nationaux.



3

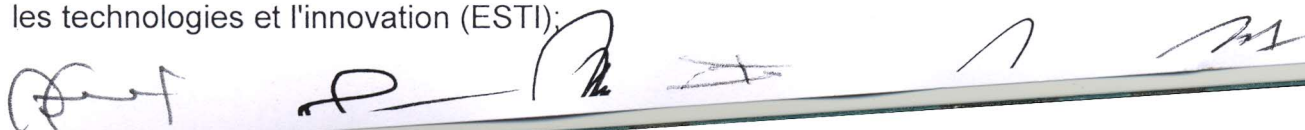
26. Garantir la protection des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux en particulier les enfants réfugiés et rapatriés et leur bien-être psychosocial à travers une approche multisectorielle.
27. Répondre aux besoins d'apprentissage distincts des garçons et des filles réfugiés et rapatriés pour garantir leur accès équitable et inclusif à l'éducation
28. Echanger les bonnes pratiques et l'expertise dans l'insertion des enseignants réfugiés et rapatriés dans les systèmes éducatifs nationaux.
29. Donner aux réfugiés et aux rapatriés l'accès inclusif et équitable à un enseignement supérieur de qualité conformément aux objectifs nationaux des pays d'accueil et des pays d'origine
30. Simplifier le mécanisme pour les enfants réfugiés d'accès à une éducation de qualité et faciliter leur entrée rapide dans les systèmes éducatifs nationaux.

D. Sur l'accréditation et la certification des programmes éducatifs

31. Reconnaître et valider les titres des réfugiés et des rapatriés à tous les niveaux de l'éducation, un point important pour le développement de toute la région de l'IGAD.
32. Demander à tous les États membres de l'IGAD de ratifier et d'intégrer la Convention sur la reconnaissance des études, des certificats, des diplômes, des grades et autres titres académiques de l'enseignement supérieur dans les États africains comme base de la reconnaissance des titres des réfugiés et des rapatriés

E. Sur le financement, partenariat et suivi à l'appui de l'éducation des réfugiés

33. S'engager à élaborer des stratégies d'intervention chiffrées et à long-terme sur l'éducation des réfugiés dans le cadre des plans sectoriels nationaux sur l'éducation basés sur la cartographie complète des ressources actuelles et nouvelles et demander aux partenaires humanitaires et de développement d'appuyer ce processus.
34. Exhorter les Institutions financières internationales (IFI) et les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux dans l'esprit du partage des responsabilités à augmenter l'appui pluriannuel, prévisible et durable pour l'IGAD et pour ses Etats membres afin de garantir que les réfugiés et les enfants et jeunes des communautés d'accueil aient davantage accès à une éducation de qualité et garantir la transparence et l'alignement de cet appui avec les plans sectoriels nationaux sur l'éducation;
35. Demander aux IFI et aux partenaires internationaux d'accélérer leur investissement dans le secteur éducatif dans les pays d'origine afin de soutenir le retour volontaire et la réintégration durable des rapatriés et des personnes déplacées conformément au Plan de développement national;
36. Renforcer les capacités du Secrétariat de l'IGAD pour la coordination et le suivi des engagements des Etats membres visant à offrir une éducation et un apprentissage de qualité aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil. Avec notamment la création d'une plateforme régulière du Comité ministérielle sur l'éducation, les sciences, les technologies et l'innovation (ESTI);



37. Renforcer les capacités des Etats membres dans la mise en œuvre des engagements visant à offrir une éducation et un apprentissage de qualité aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil.
38. Aligner le financement des Etats membres et des partenaires pour le renforcement des systèmes et plans nationaux mettant l'accent sur la prestation d'une éducation de qualité et des résultats scolaires pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil.

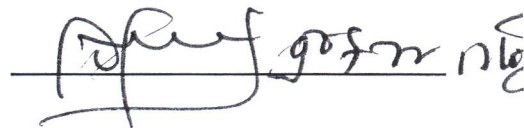
Nous nous engageons à demeurer activement saisi de la question

Fait le 14 décembre 2017 à Djibouti, République de Djibouti

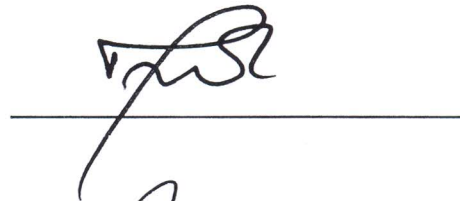
Minister of National Education and Vocational Training (MENFOP)
Djibouti, Republic of Djibouti



Minister of Education
Federal Democratic Republic of Ethiopia
Addis Ababa, Ethiopia



Minister of Education, Science and Technology
Republic of Kenya
Nairobi, Kenya



Minister of Education, Culture and Higher Education
Government of Federal of Somalia
Mogadishu, Somalia



Minister of Education and Instruction
Republic of South Sudan
Juba, South Sudan



Minster of Education
Republic of Sudan
Khartoum, Sudan



Minister of Education & Sports
Republic of Uganda
Kampala, Uganda

